

DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité

-----  
VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : 53

-----  
N°092

En exercice : 53

REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

Présents : 43

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 10 JUIN 2021

**L'AN deux mille vingt et un, le 10 juin**, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 4 juin 2021, s'est réuni à l'Embarcadère à 19h00 sous la présidence de Madame Karine FRANCKET, Maire.

Etaient présents : FRANCKET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE Jose, GRANVORKA Princesse, DANDRIEUX Dominique , MESSEZ Marie-francoise , LEGENDRE Jerome, SACKHO Kourtoum, ALLAIN Philippe, DESIR Sandrine, GODIN Guillaume, LOE Patricia, Adjoints au Maire

DA SILVA Solene, DESCAMPS Alain, SCHROEDER Cédric, GRYNBERG DIAZ Sandrine, LE ROY Franck, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, GILLY Jean Paul, FAUCHEUX Gilbert, ANQUETIL Marie Amelie, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, GUERRIEN Marc, KARMAN Jean jacques, NAULEAU Pierre yves, YAOU Fatima, BUTT Zishan, YONNET-SALVATOR Evelyne, DAGUET Anthony, NEDELEC Soizig, COHEN-HADRIA Yonel, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Représentés par :

Monsieur Thierry AUGY

Monsieur Samuel MARTIN

Madame Christiane DESCAMPS

Monsieur Alain DESCAMPS

Monsieur Zayen CHIKHDENE

Monsieur Dominique DANDRIEUX

Madame Maryse EMEL

Monsieur Miguel MONTEIRO

Monsieur Lewis CHARTIER

Monsieur Pierre SACK

Madame Margaux HOUIS

Madame Sandrine DESIR

Madame Mizgin OZHAN

Monsieur Jerome LEGENDRE

Madame Nadege NIFEUR

Monsieur Marc GUERRIEN

Madame Safia BOUCHA

Monsieur Jean jacques KARMAN

Madame Meriem DERKAOUI

Monsieur Anthony DAGUET

---

Secrétaire de séance : Monsieur Samuel MARTIN

Direction des Achats et Commande Publique/Commande Publique

**OBJET : Groupement de commandes entre la Ville, le Centre Communal d'Action Sociale et la Caisse des Écoles pour la fourniture d'articles de bureau, d'enveloppes, d'agendas et de calendriers pour les années 2022 à 2025. Approbation du projet d'accord-cadre et autorisation de signature.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jose LESERRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L2113-6, L2124-1, L2124-2, R2162-13 et R2162-14,

Vu la délibération n°126 du 8 juillet 2019 approuvant la création du groupement de commandes entre la Ville, le Centre Communal d'Action Sociale et la Caisse des Écoles,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes,

Vu la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, notamment son article 58,

Vu le projet d'accord-cadre,

Vu le budget communal,

Considérant que l'actuel accord-cadre relatif aux fournitures d'articles de bureau, enveloppes, agendas et calendriers arrive à échéance 31 décembre 2021 ;

Considérant qu'il y a lieu pour continuer d'exécuter les prestations d'engager une nouvelle procédure de mise en concurrence, en vue de conclure un nouvel accord-cadre ;

Adoption à l'unanimité par 53 pour

**DELIBERE :**

**APPROUVE** le projet d'accord-cadre à bons de commande portant sur les fournitures de bureau, enveloppes, agendas et calendriers sur mesure passé, passé sur appel d'offres conformément aux articles L2124-1, L2124-2 et L2125-1 et R2162-13 et R 2162-14 du Code de la commande publique, durant les années 2022 à 2025.

**DIT QUE** l'accord-cadre comporte trois lots, assortis des seuils annuels suivants :

Lots	Montant minimum	Montant maximum
------	-----------------	-----------------

Lot n°1 : Petites fournitures, matériel de bureau, agendas et calendriers	15 000 € HT	70 000 € HT
Lot n°2 : Enveloppes vierges et imprimées	3 000 € HT	15 000 € HT
Lot n°3 : Petites fournitures de bureau, lot réservé aux entreprises adaptées (Articles L2113-12 à L2113-14 du Code de la commande publique)	1000 € HT	3000 € HT

La ville d'Aubervilliers n'est engagée, sur toute la durée de l'accord-cadre, que sur le montant minimum annuel de ce dernier.

Le montant maximum annuel fixé à l'accord-cadre ne donne aucun droit au titulaire et n'engage en rien la ville d'Aubervilliers.

**DIT QUE** le lot 3 « Petites fournitures de bureau, lot réservé aux entreprises adaptées est un marché à procédure adaptée selon la règle du petit lot, eu égard au fait que ledit lot est inférieur à 80 000 euros hors taxes et que son montant n'excède pas 20 % de la valeur estimée de l'ensemble des lots.

**DIT QUE** l'accord-cadre est passé à prix unitaires, lesquels seront appliqués aux quantités réellement exécutées, sur la base, d'une part, des prix du Bordereau des Prix Unitaires et des prix catalogues remisés pour les fournitures hors bordereau et d'autre part, à titre exceptionnel, sur la base des devis.

**DIT QUE** l'accord-cadre sera passé pour une durée allant du 1er janvier 2022 ou à défaut de sa date de notification si elle est ultérieure jusqu'au 31 décembre 2022, renouvelable par reconduction expresse, par périodes successives d'un an, trois fois au maximum. Il s'achèvera donc au plus tard le 31 décembre 2025.

**AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant, consécutivement à la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie en fin de procédure, à signer, avec l'opérateur économique ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse pour chacun des lots.

**DIT QUE** la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil – 7 rue Catherine Puig – 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte.

**Reçue en préfecture le : 18/06/21**  
**Accusé en préfecture :**  
**93-219300019-20210610-lmc120521-DE-1-1**  
**Publiée le : 18/06/21**  
**Certifiée exécutoire : 18/06/21**

Le Maire,  
 Karine FRANCKET

